

## Tchad

<b>Etat partie depuis</b>	1 novembre 1999
<b>Législation sur la mise en œuvre du Traité</b>	Adoptée le 26 juillet 2006
<b>Dernier rapport sur l'article 7 soumis</b>	1 avril 2008
<b>Article 4 (destruction des stocks)</b>	Date limite: 1 novembre 2003 Achévé: janvier 2003
<b>Mines Conservées</b>	Aucune
<b>Contamination</b>	Mines antipersonnel, anti-véhicules et munitions non explosées (ENE), sous munitions et autres ENE et munitions explosives abandonnées
<b>Surface contaminée estimée</b>	650 km <sup>2</sup> (qui doit être réduite par une enquête technique) en plus de la Région de Tibesti
<b>Article 5 (dépollution des zones minées)</b>	Date limite: 1 novembre 2009
<b>Probabilité de respecter les délais</b>	Aucune: extension demandée
<b>Progrès du déminage en 2007</b>	1 (2006: nettoyage de zones minées: aucune (2006: 0.16 km <sup>2</sup> ) Dépollution du champ de bataille: 2.47km <sup>2</sup> (2006: 2.29km <sup>2</sup> )
<b>Accidents/victimes de mines et de restes explosifs de guerre (REG) en 2007</b>	Total: 186 (2006: 139) Mines: 6 (2006: 37) REG: 180 (2006: 102)
<b>Analyse des accidents</b>	Tués : 51 (2006: 41) Blessés: 131 (2006: 98) Inconnu : 4 (2006: 0)
<b>Nombre estimé de survivants d'accidents de mines et REG</b>	Inconnu mais au moins 1 489
<b>Capacité en matière d'évaluation des risques (RE capacity)</b>	Inchangé - Inadéquat
<b>Disponibilité des services en 2007</b>	Inchangé - Inadéquat
<b>Progrès vers les objectifs de l'assistance aux victimes (V25)</b>	Faible
<b>Financement de l'action anti-mine Mine en 2007</b>	International: 735 000 \$ (2006: 2,4 millions\$) National: 2,5 million \$ (2006: 300 000 \$)
<b>Développements majeurs depuis mai 2007</b>	Un nouveau Coordinateur du tout récent Centre National de Déminage a été nommé en septembre 2007. Des combats en février 2008 ont ajouté à la contamination existante, y compris dans la capitale. En juillet 2008, le Tchad a fait une demande d'extension du délai prescrit à l'article 5 pour une période initiale de 14 mois pour permettre une vaste enquête nationale pour déterminer la contamination. En 2007, le CND a donné une enquête d'évaluation d'urgence à base communautaire se focalisant sur l'Est et la capitale Ndjamena.

## Politique d'interdiction des mines

La République du Tchad a signé le Traité d'interdiction des mines le 6 juillet 1998 et l'a ratifié le 6 mai 1999, devenant Etat partie le 1 novembre 1999. Une législation de mise en œuvre (du Traité) a été promulguée le 26 août 2006.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Rapport en application de l'Article 7, Formulaires A et J, 1er avril 2007; Déclaration du Tchad à la septième Assemblée des Etats parties, Genève, 19 septembre 2006; et e-mail de Jean-François Basse, Chef Section, Officier de Protection de l'Enfance, UNICEF, 29 mars 2007. Le 28 juillet 2006, l'Assemblée nationale du Tchad a adopté une loi d'application nationale du Traité d'interdiction des Mines. La loi n° 28/PR/2006 « portant mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction, de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction en République du Tchad » du 23 août 2006 a été promulguée par un décret présidentiel numéro 28/PR/2006 le 26 août 2006. La loi comprend des sanctions pénales de cinq à dix ans de prison de 5 à 15 millions de Francs CFA d'amende pour la production, l'acquisition, le stockage, l'importation, l'exportation, le transfert ou l'utilisation de mines et d'un à cinq ans de prison et 5 à 15 millions de Francs CFA d'amende pour obstruction à la loi. Pour le texte de la loi, voir [www.icrc.org](http://www.icrc.org).

Le Tchad a présenté son rapport annuel en application de l'article 7 mis à jour le 1<sup>er</sup> avril 2008, couvrant l'année 2007. Il avait présenté sept précédents rapports.<sup>2</sup>

Le Tchad a participé à la huitième Assemblée des Etats parties en Jordanie en novembre 2007, où il a fait des déclarations sur l'état de fonctionnement d'ensemble de la Convention, la destruction des stocks, le déminage et l'assistance aux victimes. Le Tchad a participé à la session intersessionnelle du Comité permanent en juin 2008 où il a fait des déclarations sur l'assistance aux victimes et les progrès en vue de la réalisation du déminage dont l'échéance est fixée à 2009.

Le Tchad était absent lors du vote du 5 décembre 2007 de la Résolution 62/41 de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à l'universalisation et la pleine application du Traité d'interdiction.

Le Tchad n'a pas pris part aux discussions entre Etats parties sur les questions d'interprétation et d'application des articles 1, 2 et 3 du Traité d'interdiction des mines. Cependant, en juillet 2006, le Tchad a adressé une lettre à l'Observatoire des Mines déclarant que, au regard de l'article 1 « nous rejeterons toute règle d'engagement permettant l'utilisation des mines antipersonnel et refuserons de nous y conformer aussi bien. Nous rejeterons également toute participation à une quelconque opération conjointe si nos forces militaires tiraient profit d'un avantage militaire de l'utilisation des mines antipersonnel et nous n'assurerons pas la sécurité ou le transport de mines antipersonnel. »<sup>3</sup> Le Tchad n'a toujours pas fait connaître ses positions sur les opérations militaires conjointes avec des Etats non parties au Traité, sur les mines conçues pour exploser du fait de la présence d'un véhicule ou doté d'un dispositif anti-manipulation et le nombre de mines dont la conservation est permise pour la formation

Le Tchad n'est pas Etat partie à la Convention sur certaines armes classiques mais a participé à la neuvième Conférence annuelle des Etats parties au Protocole modifié en tant qu'observateur.

Le Tchad a participé à la Conférence diplomatique de Dublin sur les bombes à sous munitions en mai 2008 et a adopté le traité final.

### **Production, Transfert, Stockage et Utilisation**

Le Tchad n'est pas connu avoir produit ou exporté des mines antipersonnel. Il a achevé la destruction des 4 490 mines antipersonnel de son stock en janvier 2003. Le Tchad rapporte la destruction de 11 mines antipersonnel en plus en 2007, 10 de type NR409 et 1 de type NR442, mais n'a pas donné de détails sur la localisation ou les sources de ces mines.<sup>4</sup>

Auparavant, il avait détruit 1365 nouvelles mines découvertes dans son stock entre 2003 et début 2005, et a indiqué plus tard en 2005 la destruction de 42 mines de plus, découvertes dans un conteneur abandonné par l'armée libyenne.<sup>5</sup> Aucun autre stock n'a été découvert en 2006.<sup>6</sup>

---

<sup>2</sup> Les précédents rapports en application de l'Article 7 avaient été présentés le 1er avril 2007, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le 27 septembre 2005, le 27 mai 2004, le 30 avril 2003, le 29 avril 2002, et le 12 décembre 2001.

<sup>3</sup> Voir le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2006*, p. 273.

<sup>4</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire G, 1 avril 2008.

<sup>5</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire G, septembre 2006; et le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2006*, p. 274.

<sup>6</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire G, 1 avril 2007.

Dans tous ses rapports en application de l'article 7, le Tchad a indiqué qu'il n'a conservé aucune mine antipersonnel à des fins de formation.

L'Observatoire des Mines n'a reçu aucun rapport sur l'utilisation, le transfert ou la possession de mines antipersonnel par un groupe non étatique armé au Tchad pendant la période considérée (depuis mai 2007).<sup>7</sup> Le conflit armé a repris à l'Est du Tchad vers la fin septembre 2006 et s'est intensifié mettant aux prises les forces armées gouvernementales et plusieurs alliances d'opposition fluctuantes.<sup>8</sup> Les forces rebelles se sont avancées vers l'Ouest de la frontière Tchad-Soudan et ont brièvement attaqué Ndjamena en février 2008, où elles ont gardé le contrôle de plusieurs endroits de la ville pendant plusieurs jours avant d'être repoussées par les forces gouvernementales.

Le gouvernement tchadien et le Front Uni pour le Changement ont signé un accord de paix en décembre 2006.<sup>9</sup> Il n'y a aucune interdiction particulière des mines terrestres dans l'accord qui prévoit l'incorporation des forces rebelles dans l'armée nationale. Les anciens combattants seront formellement liés par le Traité d'interdiction des Mines dès incorporation dans l'armée nationale. Toute mine abandonnée doit être indiquée dans le rapport en application de l'article 7. Il n'est pas connu si les mines que le Tchad rapporte avoir détruites en 2007 provenaient des groupes armés ou d'autres sources.<sup>10</sup>

### **Problème des mines terrestres et des Restes explosifs de Guerre (REG)**

Le Tchad est contaminé par les mines et restes explosifs de guerre résultant de 30 années de conflit interne et de l'invasion libyenne de 1973.<sup>11</sup> 90% des zones minées connues se situent dans la région de Borkou-Ennedi-Tibesti, dans le Nord ; pour des raisons de sécurité, cette région n'était pas incluse dans l'enquête d'impact menée en 1999-2001, qui a identifié 249 localités affectées par les mines dans le reste du pays.<sup>12</sup> En novembre 2007, les « conditions politiques le permettant », le programme avait prévu « d'enquêter sur l'extrême nord-ouest du Tchad afin de déterminer les zones dangereuses. »<sup>13</sup> Cela ne s'est pas produit.

---

<sup>7</sup> L'Observatoire des Mines avait précédemment rapporté des utilisations sporadiques des mines par les différents groupes armés en activité dans le pays. Voir le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2004*, pp. 289–290; et le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2006*, p. 274.

<sup>8</sup> E-mails de Michel Destemberg, puis du Chef Conseiller Technique PNUD/HCND, 1 et 9 août 2007. Les combats se sont principalement déroulés aux alentours des villes d'Abéché, Biltine, et Guéréda, mais aussi à Ade, Adre, Am Timan, et Tine. Les groupes armés encore actifs comprennent l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement, le Rassemblement des Forces Démocratiques, le Socle pour le Changement, l'Unité nationale et la Démocratie, et le rassemblement national pour la Démocratie; les miliciens Janjawids ont également traversé le Tchad, venus du Darfour au Soudan et ont mené des attaques contre les populations locales.

<sup>9</sup> "Chad president and rebel leader sign peace accord" (« Le président tchadien et le chef des rebelles signent un accord de paix »), *Sudan Tribune*, 24 décembre 2006, [www.sudantribune.com](http://www.sudantribune.com).

<sup>10</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire G, 1er avril 2008.

<sup>11</sup> Voir le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2007*, p. 244.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Déclaration du Tchad à la huitième Assemblée des Etats parties, Mer Morte, 19 novembre 2007.

La contamination inclut des engins non explosés (ENE) généralisés à travers tout le pays, y compris de nouvelles contaminations de la capitale N'Djamena et de ses alentours, après les combats entre les troupes gouvernementales et les forces rebelles en début février 2008.<sup>14</sup>

Les équipes de déminage employées par le Centre National de Déminage (CND), disposaient de 45 tonnes (40 823 kg) d'engins explosifs après les attaques.<sup>15</sup> D'autres combats ont été rapportés à l'Est du pays les mois suivants, particulièrement en juin 2008.<sup>16</sup> Entre décembre 2005 et le début 2007, en plus du conflit dans la région du Tibesti, plusieurs groupes rebelles ont attaqué l'Armée nationale à l'Est (le long de la frontière avec le Soudan), au Sud (le long de la frontière avec la République Centrafricaine) et la capitale. Pendant ces affrontements et d'autres, des munitions défectueuses ont été abandonnées et sont devenues dangereuses pour les civils.<sup>17</sup>

Après la fin du conflit avec la Libye en 1987, des sous munitions et des conteneurs de bombes à sous munitions ont été découverts dans la région de Borkou-Ennedi-Tibesti, la région de Biltine (Nord-Est du Tchad), et l'Est de N'Djamena.<sup>18</sup>

Le Tchad a estimé qu'à la fin de 2007, 670 km<sup>2</sup> restait à déminer (en dehors de la région de Tibesti).<sup>19</sup> On espérait significativement réduire cette estimation par une enquête technique.<sup>20</sup> Le nombre total de zones soupçonnées dangereuses n'est pas connu.

## **Le Programme de l'Action anti-mines**

### *Coordination et gestion*

Jusqu'en 2007, il n'y avait pas de structure interministérielle qui s'occupe de l'action anti-mines au Tchad. Cependant, le 28 juin 2007 un décret a été signé par le Président pour réorganiser le Haut Commissariat National de déminage (HCND) en deux entités, une autorité nationale (dénommé comité directeur), et un centre national de déminage, le CND.<sup>21</sup> Le décret a conféré au Comité directeur des fonctions de régulation, politique et de mobilisation de ressources ainsi que la responsabilité de superviser le CND. Auparavant la coordination et la gestion étaient assurées par le HCND, avec l'assistance du Chef Conseiller Principal du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).<sup>22</sup>

---

<sup>14</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur déminage, la sensibilisation liés aux risques présentés par les mines et les techniques de l'action anti-mines, Genève, 5 juin 2008.

<sup>15</sup> E-mail de Mahamat Abdallah Kari, Coordinateur, CND, 18 juin 2008.

<sup>16</sup> Voir par exemple, "Report of the UN Secretary-General on the United Nations Mission in Central African Republic and Chad" (« le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la Mission des Nations-Unies en République Centrafricaine et au Tchad »), (New York: Conseil de sécurité des nations-Unies, 8 juillet 2008), S/2008/444, para. 15; et « Tchad: Les rebelles poursuivent leur progression, » *Le Nouvel Observateur, hebdomadaire français*, le 22 juin 2008, tempsreel.nouvelobs.com.

<sup>17</sup> "2008 Portfolio of Mine Action Projects" (« Les projets Portfolio de l'action contre les mines des Nations Unies UN »), New York, novembre 2007, p. 89.

<sup>18</sup> HI, "Fatal Footprint: The Global Human Impact of Cluster Munitions" (« Des marques de pas fatales : L'impact humain global des bombes à sous munitions sur les personnes et les communautés »), Brussels, novembre 2006, p. 17; HI, "Circle of Impact: The Fatal Footprint of Cluster Munitions on People and Communities," Bruxelles, mai 2007, p. 48; et Survey Action Center (SAC) et HI, "Landmine Impact Survey Republic of Chad" (« Enquête d'impact des mines terrestres en République du Tchad »), Washington, DC, 2000, p. 59, www.sac-na.org.

<sup>19</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire J, 1er avril 2008.

<sup>20</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur déminage, la sensibilisation liés aux risques présentés par les mines et les techniques de l'action anti-mines, Genève, 25 avril 2007.

<sup>21</sup> Voir le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2007*, p. 245.

<sup>22</sup> Ibid.

Le nouveau Comité directeur s'est réuni à deux reprises pendant l'Automne 2007, une fois en début septembre après la nomination du nouveau Coordinateur et ensuite en décembre.<sup>23</sup> Le Comité directeur était présidé par le Ministre du Plan.<sup>24</sup>

Suivant les instabilités au sein de l'ancien Bureau National de Déminage pendant plusieurs années, un nouveau Coordinateur a été nommé en septembre 2007.<sup>25</sup> De septembre 2007 à mars 2008, un Chef Conseiller Technique du PNUD a assisté à mi-temps le programme de l'action anti-mines. L'offre d'emploi en janvier 2008 pour un poste de nouveau Chef Conseiller Technique pour soutenir le programme de l'action anti-mines dénommé Conseiller en développement institutionnel, a noté que le Coordinateur « s'est vu conférer mandat de réformer et rationaliser [*sic*] l'agence nationale de l'action anti-mines et de renforcer sa capacité de coordonner et de réguler l'action anti-mines. Le rôle du Conseiller en développement institutionnel est de le conseiller à ce propos. »<sup>26</sup> Le Conseiller en développement institutionnel est arrivé au Tchad en juillet 2008.<sup>27</sup>

Pendant les combats de début février 2008, six véhicules et tous les ordinateurs appartenant au programme ont été volés. Un septième véhicule a été touché par un tir de rocket.<sup>28</sup> Par la suite, le PNUD a indiqué que les six véhicules volés ont été retrouvés et de nouveaux ordinateurs achetés.<sup>29</sup>

Comme indiqué dans les précédents rapports de l'Observatoire des Mines, le Service de l'Action anti-mines des Nations unies (UNMAS) a prévu de mettre en place un centre d'action anti-mines à Abéché dans le cadre de la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de lancer une enquête d'urgence et une capacité de Neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX) afin d'assurer la sécurité du déploiement de la mission de maintien de la paix.<sup>30</sup> Un Conseiller Technique employé par MineTech International doit commencer à travailler avec la MINURCAT le 1 août.<sup>31</sup>

#### *Législation nationale et Standards de l'action anti-mines*

Jusqu'en février 2008, il n'y avait pas de standards nationaux de l'action anti-mines au Tchad bien qu'il était prévu de développer des standards nationaux au cours de l'année. Selon le Chef Conseiller Technique, le programme chercherait à développer un programme politique, puis des standards nationaux sur la remise à disposition des terres.<sup>32</sup> En novembre 2007, le nouveau Coordinateur du CND a plaidé pour « inclure dans nos standards nationaux, la

---

<sup>23</sup> Entretien téléphonique avec Patrick Fruchet, CTA, PNUD/CND, 11 février 2008.

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> E-mail de Mahamat Abdallah Kari, CND, 18 juin 2008; entretien téléphonique avec Patrick Fruchet, PNUD/CND, 11 février 2008.

<sup>26</sup> Offre d'emploi de l'UNOPS pour un poste de Conseiller en développement institutionnel, *ReliefWeb*, reliefweb.int.

<sup>27</sup> E-mail de Katrine Kristensen, Analyste Programme, Equipe de l'Action anti-mines, armes légères, Prévention des conflits et Relèvement, Bureau de la Prévention des Crises et Relèvement, PNUD, 31 juillet 2008.

<sup>28</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur déminage, la sensibilisation liés aux risques présentés par les mines et les techniques de l'action anti-mines, Genève, 5 juin 2008. E-mail de Eva Faye, Conseiller en développement institutionnel, PNUD/CND, 18 août 2008.

<sup>29</sup> E-mail de Eva Faye, PNUD /CND, 18 août 2008.

<sup>30</sup> Voir le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2007*, p. 245; et voir aussi "Report of the Secretary-General on Chad and the Central African Republic" (« le rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République Centrafricaine »), (New York: Conseil de Sécurité des Nations Unies, 10 août 2007), S/2007/488, para. 80.

<sup>31</sup> E-mail de Manuel Gonzal, Consultant International de l'Action Anti-Mines, 2 July 2008.

<sup>32</sup> Entretien téléphonique avec Patrick Fruchet, PNUD/CND, 11 février 2008.

méthodologie de remise à disposition des terres par d'autres méthodes que la dépollution. »<sup>33</sup> Jusqu'à la mi 2008, les procédures d'accréditation, de l'assurance qualité et du contrôle qualité ont été développées et agréées par le Comité directeur.<sup>34</sup>

#### *Statut du plan stratégique de l'action anti-mines*

L'objectif de la stratégie nationale tchadienne pour « un pays sans mines » d'ici 2009, ne sera pas atteint.<sup>35</sup> Le gouvernement a établi des objectifs (en attendant un accord de paix pour le Tibesti) de nettoyer toutes les zones connues de grande et moyenne priorité d'ici la fin 2008. En novembre 2007, le nouveau Coordinateur du CND a expliqué que les restes explosifs de guerre posait de plus importantes menaces humanitaires que les mines mais a promis « d'étendre nos enquête des champs de mines et capacité de dépollution, sans abandonner notre engagement à lutter contre la contamination des restes explosifs de guerre qui tuent et blessent maintenant les Tchadiens. »<sup>36</sup>

Pour leur part, les objectifs des Nations Unies pour 2008 englobent le soutien à la pleine réorganisation d'une nouvelle autorité anti-mine, pour reprendre les opérations de déminage et de continuer la dépollution des champs de bataille. Il est également prévu de soutenir « les enquêtes techniques nationales (de réduction de zones, nettoyage des ENE et marquage)... ce qui permet au gouvernement de connaître l'étendue du reste de problème de mines et ENE et peut faciliter la planification des activités. »<sup>37</sup>

#### *Intégration de l'action anti-mines à l'action humanitaire, la reconstruction et le développement*

Pour s'assurer que l'action anti-mines est intégrée dans des programmes plus large de développement, reconstruction et humanitaire, le plan national de l'action anti-mines a été intégré en 2003 dans les plans de reconstruction du gouvernement, les Objectifs tchadiens pour le Développement pour le Millénaire et la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.<sup>38</sup> En 2008, le programme de l'action anti-mines s'était focalisé sur la dépollution du Champ de bataille d'urgence et le NEDEX après le conflit avec les groupes armés non étatiques.<sup>39</sup>

#### *Evaluation de l'Action anti-mines*

Comme indiqué dans les précédents rapports de l'Observatoire des Mines, une évaluation menée en 2005 a montré de sérieux problèmes financiers et de gestion avec le programme anti-mines tchadien. Un audit national mené de novembre 2006 à janvier 2007 est parvenue à la même conclusion que l'évaluation des Nations Unies et a conduit à la suspension du Coordinateur du HCND.<sup>40</sup> La publicité en janvier 2008 de la vacance de poste d'un nouveau Chef Conseiller Technique pour soutenir le programme de l'action anti-mines, a noté qu'une

---

<sup>33</sup> Déclaration du Tchad à la huitième Assemblée des Etats parties, Mer Morte, 19 novembre 2007.

<sup>34</sup> E-mail de Eva Faye, PNUD/CND, 4 août 2008.

<sup>35</sup> ONU, "2008 Portfolio of Mine Action Projects" (« Les projets Portfolio 2008 des Nations-Unies UN ») New York, novembre 2007, p. 89. Un projet de plan national stratégique pour combattre les mines et les REG a été élaboré 2002 avec le soutien du PNUD pour la période 2002–2015. Il a été révisé en 2005, pour le rendre en adéquation avec la date limite de 2009 fixé par le Traité d'interdiction des Mines. Il est désormais obsolète.

<sup>36</sup> Déclaration du Tchad à la huitième Assemblée des Etats parties, Mer Morte, 19 novembre 2007.

<sup>37</sup> ONU, "2008 Portfolio of Mine Action Projects" (« Les projets Portfolio 2008 des Nations-Unies UN »), New York, novembre 2007, p. 90.

<sup>38</sup> Ibid.

<sup>39</sup> Email de Mahamat Abdallah Kari, CND, 18 juin 2008.

<sup>40</sup> Voir le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2007*, p. 246.

série de décrets présidentiels ont été pris à la mi 2007 « après la contre audit gouvernementale. »<sup>41</sup>

### **Déminage**

En 2007, les ONGs, Mines Mines Advisory Group (MAG) et MineTech ont travaillé au Tchad sous la supervision du PNUD/ Bureau des Services d'Appui aux Projets des Nations Unies (UNOPS). MAG a quitté en janvier 2007 et MineTech en novembre 2007. A travers un nouvel appel d'offres par l'UNOPS en 2007, MAG a été choisi pour superviser deux équipes NEDEX du CND pour une enquête technique et le nettoyage des ENE à N'Djamena et ses alentours, et l'Est du Tchad. Depuis juillet 2008, les deux équipes NEDEX du CND mènent des enquêtes techniques, déterminant les conditions de dépollution, et conduisent les activités de dépollution et de démarcation en coordination avec le CND. A la faveur d'un autre appel d'offre de l'UNOPS en 2007, pour l'action anti-mines pour appuyer la MINURCAT, Mine Tech a été choisi pour travailler sous la supervision de la MINURCAT/UNMAS.<sup>42</sup> Comme indiqué ci-dessus, MineTech a du commencer à appuyer la mission de maintien de la paix avec un conseiller technique depuis le 1 août 2008.

En 2007, 247 km<sup>2</sup> de surface de champ de bataille ont été nettoyés par les équipes NEDEX du CND sous la supervision de MineTech, avec la destruction de 20,204 REG, 11 mines antipersonnel et deux mines anti véhicule.<sup>43</sup> Aucune autre opération de dépollution n'a eu lieu au cours de l'année.<sup>44</sup>

En juin 2008, le Tchad a indiqué que le gouvernement avait déboursé 350 000\$ pour commencer les opérations de déminage à Fada en août 2008 et il avait l'intention de conduire des NEDEX à Ouaddai à l'Est du pays.<sup>45</sup> Il était prévu que la force de maintien de la paix des Nations Unies fasse une vérification des routes et le déminage de manière complémentaire avec le CND.<sup>46</sup>

En juillet 2008, il était rapporté sur le site d'une organisation libyenne, la société de déminage de la Fondation internationale Kadhafi pour le développement et la Charité, qu'elle a commencé l'application de l'accord du 14 juin 2008 avec le Tchad pour le déminage de la « Grande Vallée d'Auganaga » comme la première étape d'un vaste projet de déminage. Tous les frais des opérations seraient couvertes par la Société de Déminage ( De-mining Society).<sup>47</sup>

### **Les efforts succincts pour se conformer à l'article 5**

---

<sup>41</sup> Offre d'emploi de l'UNOPS pour un poste de Conseiller de développement institutionnel, *ReliefWeb*, reliefweb.int; et aussi Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, 29 juillet 2008, p. 6.

<sup>42</sup> E-mail de Lydia Good, Spécialiste de Programme, Action anti-mines, Equipe de la prévention des conflits et Relèvement, Bureau de la Prévention des Crises et Relèvement du PNUD, 19 août 2008.

<sup>43</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire G, 1er avril 2008; et voir aussi ONU, "2008 Portfolio of Mine Action Projects" (« Les projets Portfolio 2008 des Nations-Unies UN »), New York, novembre 2007, p. 89.

<sup>44</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire G, 1 avril 2008.

<sup>45</sup> E-mail de Mahamat Abdallah Kari, CND, 18 juin 2008.

<sup>46</sup> Ibid.

<sup>47</sup> De-mining Society, "The De-mining Society of the Foundation Launches a Work Program in Chad" (« la De-mining Society de la Fondation lance un programme de travail au Tchad »), gdf.org.ly. En plus de fournir cinq véhicules, une ambulance et certains équipements de déminage, la Libye va couvrir environs 40% des coûts des opérations pour une période de huit mois, les 60% restants seront couverts par le Tchad. En juillet 2008, la Libye avait versé le premier paiement au CND, équivalant à deux mois de coûts des opérations. E-mail d'Eva Faye, PNUD/CND, 18 août 2008.

Conformément à l'article 5 du Traité d'interdiction des mines, le Tchad doit détruire toutes les mines antipersonnel dans les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle le plus tôt possible mais pas plus tard que le 1 novembre 2009. Cependant, peu d'information d'enquête d'impact, le faible progrès du déminage (voir le tableau ci-dessous), l'instabilité politique, la poursuite des combats et de nouvelles contaminations mettent clairement en évidence que le Tchad ne pourrait pas respecter sa date butoir que lui échoit l'Article 5. Par conséquent, en avril 2007, le Tchad a déclaré que sa « nouvelle » date butoir pour l'achèvement de son déminage sera déterminée en fonction de l'enquête technique sur les 670 km<sup>2</sup> des zones soupçonnées dangereuses.<sup>48</sup>

Selon une déclaration du nouveau Coordinateur du CND en novembre 2007, le Tchad demanderait une extension de sa date limite de trois à cinq ans.<sup>49</sup> Cela dépendra en partie sur les enquêtes prévues au Nord-Ouest du Tchad.<sup>50</sup> En juillet 2008, le Tchad a présenté une demande d'extension pour une période initiale de 14 mois (1 novembre 2009 au 1 janvier 2011 ).<sup>51</sup> La première période de l'extension sera pour permettre au programme de l'action anti-mines de :

- entreprendre un enquête technique pour clairement déterminer les contaminations résiduelles et développer un plan d'action approprié et réaliste pour le mener;
- déployer des sections de déminage au Nord et à Est du pays, une effort qui requiert la formation d'une nouvelle section de déminage et
- réviser les procédures tchadienne de remise à disposition des terres.<sup>52</sup>

Une nouvelle requête sera soumise sur la base de l'enquête planifiée et des résultats des opérations de déminage.<sup>53</sup> Les prévisions budgétaires annuelles pour la période 2009–2011 seront de 5 millions de \$.<sup>54</sup>

Dans sa première demande d'extension, le Tchad a expliqué son impossibilité à respecter les délais de l'article 5 par plusieurs facteurs, dont le manqué de fonds, l'absence d'enquêtes techniques fiables (et des données d'enquête technique contestables), et peu de gestion au sein de l'ancien HCND.<sup>55</sup> On espère que la nouvelle gestion et le nouveau Conseiller du développement institutionnel du PNUD va considérablement renforcer le programme de l'action anti-mines au Tchad. Cette approche adoptée par le Tchad pour demander une petite extension pour lui permettre de mener une enquête technique pour quantifier le problème restant a l'appui de ICBL.

### Déminage en 2004–2007

Année	Déminage (km <sup>2</sup> )	Dépollution du Champ de

<sup>48</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur déminage, la sensibilisation liés aux risques présentés par les mines et les techniques de l'action anti-mines, Genève, 25 avril 2007.

<sup>49</sup> Déclaration du Tchad à la huitième Assemblée des Etats parties, Mer Morte, 19 novembre 2007.

<sup>50</sup> Ibid.

<sup>51</sup> Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, 29 juillet 2008, p. 7. En juin 2008, le Coordinateur du CND a expliqué que le délai de demande d'extension était du aux combats et ses répercussions en février 2008. Déclaration du Tchad au Comité permanent sur le déminage, la sensibilisation aux risques présentés par les mines et aux techniques de l'action anti-mines, Genève, 5 juin 2008.

<sup>52</sup> E-mail d'Eva Faye, PNUD/CND, 18 août 2008.

<sup>53</sup> Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, 29 juillet 2008, p. 7.

<sup>54</sup> E-mail d'Eva Faye, PNUD/CND, 4 août 2008.

<sup>55</sup> Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, 29 juillet 2008, p. 6.

		bataille (km <sup>2</sup> )
2007	0.00	2.47
2006	0.16	2.29
2005	0.26	2.04
2004	0.24	2.68
<b>Total</b>	<b>0.66</b>	<b>9.48</b>

### Victimes des mines /REG<sup>56</sup>

En 2007, le CND a enregistré dans ses données 186 nouvelles victimes dans 98 accidents dont morts, 131 blessés et quatre de statut inconnu. Cependant, dans son rapport en application de l'article 7 et à la réunion du comité permanent en juin 2008, le Tchad a déclaré que 188 victimes ont été enregistrées en 2007 (51 morts et 137 blessés).<sup>57</sup>

Presque toutes les victimes enregistrées étaient des civils (96%, 179) et sept militaires, il n'y a pas de victimes des opérations de déminages enregistrée.<sup>58</sup> La grande majorité des victimes étaient des enfants (80%, 150) dont 118 garçons (63%) et 32 filles. Trois victimes étaient des femmes et les autres des hommes. Presque toutes les victimes l'ont été par des REG (180). Une des victime l'a été par une mine anti-personnel, un accident provoqué par une mine anti-véhicule a causé quatre victimes militaires et un accident impliquant une mine non spécifiée a occasionné une autre victime militaire.

Les REG touchés/manipulés ou posés à proximité ont provoqué 146 victimes (78%). La plupart des autres accidents se sont produits lors des voyages ou lors des activités domestiques comme l'élevage ou en brûlant les mauvaises herbes pour l'agriculture, pour huit accidents, les activités n'ont pas été enregistrées. Au moins 121 des victimes l'ont été à l'Est du Tchad (121). 182 des victimes totales l'ont été avant le 1<sup>er</sup> septembre.

En 2007, le taux d'accidentés a été le plus élevé depuis 1998, mais cette augmentation n'a pas atteint le triple comme cela s'était produit entre 2006 (139) et 2005 (40).<sup>59</sup>

L'augmentation est due à la résurgence du conflit interne et au flux de population provenant du conflit du Darfour (Soudan) à l'Est du Tchad, mais aussi en partie à une meilleure collecte de données. On pense que les victimes ne sont pas toutes enregistrées en raison de la taille du pays et parce que certaines zones ne sont pas accessibles pour des raisons de sécurité.<sup>60</sup>

<sup>56</sup> Analyse par l'Observatoire des Mines de l'information fournie par e-mail d'Eva Faye, PNUD/CND, 25 juillet 2008.

<sup>57</sup> L'Observatoire des Mines a reçu des informations sur les victimes au fur et à mesure du CND, y compris les victimes individuelles notes, le nombre de personnes impliquées par accident, le genre, l'âge, le statut, la localisation, la date, l'activité, le type d'engin, des informations sur les blessures, qui sont utilisées pour l'analyse ci-dessus.

<sup>58</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire J, 1 avril 2008.

<sup>59</sup> Le CND a identifié une victime de plus en 2006, mais ne l'a pas inclus dans les données en raison du manque d'information détaillée. En raison de la lenteur de collecte des données, le CND a également enregistré cinq victimes de plus pour 2005; L'Observatoire des Mines avait précédemment reporté qu'il y a eu 35 accidentés en 2005. E-mail d'Eva Faye, PNUD/CND, 25 juillet 2008; entretien avec Mahamat Abdallah Kari, CND, à Genève, 5 juin 2008; Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008; et voir le Rapport 2007 de l'Observatoire des Mines p. 250.

<sup>60</sup> Entretien avec Mahamat Abdallah Kari, CND, à Genève, 5 juin 2008; and voir le Rapport 2007 de l'Observatoire des Mines p. 250.

On a continué à enregistrer les victimes en 2008 avec au moins 50 victimes (12 personnes tuées et 38 blessées) à la date du 4 juillet 2008. Une des victimes était militaire, 46 civiles et le statut de trois victimes était inconnue. Au moins 31 victimes étaient des enfants. Les REG ont provoqué 48 victimes et les mines deux.<sup>61</sup>

#### *Collecte de données*

Il n'y a pas de mécanisme de collecte de données répandu dans tout le pays. Les équipes de terrain du CND collectent les données sur les victimes à Fada, Faya, et Bardai dans le Nord du Tchad, à Abéché à l'Est du Tchad et N'Djamena; Les données sont rentrées dans le Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines (IMSMA). Les hôpitaux, les autorités locales, les ONGs, le Comité international de la Croix Rouge (CICR) et la Croix Rouge Tchadienne collectent aussi les données sur les victimes. En 2008, le CND a tenté de parvenir à un accord sur un partenariat avec la Croix Rouge Tchadienne sur la collecte de données.<sup>62</sup> En 2007, deux membres du personnel du CND ont reçu une formation à IMSMA au Centre international de Déminage humanitaire de Genève.<sup>63</sup> La collecte des données sur les victimes et la qualité des données se sont améliorées en 2007 parce qu'il y a plus et de meilleurs collecteurs de données formés.<sup>64</sup> On ignore si tous les opérateurs utilisent des méthodes et des formes de collecte de données standards.

Le nombre total des victimes au Tchad n'est pas connu. La base de données du CND contenait des enregistrements vérifiables de 2632 victimes dont 1143 personnes tuées et 1489 blessés en décembre 2007. Depuis 2000, 15 membres du personnel de dépollution ont été tués et 11 blessés.<sup>65</sup> A la huitième Assemblée des Etats parties, le Tchad a déclaré qu'il a commencé un projet de mise à jour des données sur les victimes afin d'être capable d'analyser les besoins des survivants et de développer un plan d'assistance aux victimes.<sup>66</sup> Cependant, en juin 2008, il a déclaré le besoin d'évaluation dépendait d'un financement.<sup>67</sup>

Il n'y a pas de statistiques fiables sur le nombre de personnes handicapées au Tchad.<sup>68</sup> En 2004, le gouvernement a estimé que 5,3 % de la population était handicapé. La perte d'une jambe due à une mine ou autres arme est spécifiée comme une catégorie de handicap ; 1,9% des personnes handicapées ont été enregistrées sous cette catégorie.<sup>69</sup>

#### **L'éducation aux risques de mines/REG**

En 2007, le CND était le seul organisateur de sensibilisation au risques, en collaboration avec l'UNICEF, et a touché 41 883 personnes dans 20 sites de personnes déplacées et localités

<sup>61</sup> Information fournie par e-mail de d'Eva Faye, PNUD/CND, 24 juillet 2008.

<sup>62</sup> Entretien avec Mahamat Abdallah Kari, CND, à Genève, 5 juin 2008; et Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008.

<sup>63</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire J, 1 avril 2008.

<sup>64</sup> E-mail de Pieter Smidt van Gelder, Officier de Programme pour la Protection de l'Enfance, UNICEF, 9 mai 2008.

<sup>65</sup> Entretien téléphonique avec Mahamat Abdallah Kari, CND, 16 juillet 2008; e-mail de Pieter Smidt van Gelder, UNICEF, 9 mai 2008; Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008

<sup>66</sup> Déclaration du Tchad à la huitième Assemblée des Etats parties, Mer Morte, 21 novembre 2007. UNICEF n'est informé d'aucun « projet structure et articulé. » E-mail de Jean François Basse, UNICEF, 16 août 2008.

<sup>67</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008.

<sup>68</sup> Entretien avec Mahamat Abdallah Kari, CND, à Genève, 5 juin 2008.

<sup>69</sup> Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, « République du Tchad: Enquête Démographique et de Santé 2004 » N'Djamena, septembre 2005, pp. 122-123.

affectées,<sup>70</sup> ce qui représente sept fois moins de personnes que celles touchées en 2006 (285 000).<sup>71</sup> Le CND a déclaré que baisse était due à une réorganisation interne qui a fait que le CND n'était « pas totalement opérationnel » pendant la plus grande partie de l'année. Une autre raison est la baisse de l'aide financière.<sup>72</sup> Tandis que la capacité en matière d'éducation aux risques baisse, la contamination et les victimes augmentent, notamment les enfants victimes des REG ou affichant involontairement des comportements à risque. Bien qu'une attention accrue soit portée à l'Est du Tchad, il n'y a pas de changements majeurs dans les groupes cibles, les approches et le matériel utilisé sont indiqués. L'éducation aux risques continue de se focaliser sur toutes les communautés affectées, les réfugiés et les personnes déplacées.<sup>73</sup>

L'éducation aux risques est incluse dans le Plan National Stratégique 200-2009 de lutte contre les mines terrestres et les ENE (tel que révisé en 2005) basé sur les données de l'enquête d'impact dans son plan de travail annuel.<sup>74</sup> Basé sur le document programme pays du PNUD, un cadre a été établi pour les interventions entre 2006 et 2010 basé sur les consultations avec tous les acteurs actions mines. Une des principales priorités du programme est de mener des sensibilisations aux risques dans les communautés qui ont eu le plus de victimes. Les campagnes de sensibilisation aux risques doivent être menées dans les zones à moyen et haut risques et doivent être intégrés dans les programmes scolaires.<sup>75</sup> En juin 2007, le CND a mis en place une Direction de la Sensibilisation et de l'Assistance aux Victimes des Mines.<sup>76</sup> Une fois la réforme du CND achevée, l'unité sera en charge de la coordination et de l'évaluation de toutes les activités d'éducation aux risques.<sup>77</sup>

L'UNICEF a continué d'apporter une assistance technique au CND par la mobilisation des ressources, la formation des capacités et le développement de matériel d'éducation aux risques.<sup>78</sup>

En 2007, un nouveau prospectus adapté u nouveau contexte de l'Est du Tchad a été fait, ainsi que des prospectus en Français et en Arabe (pour le personnel humanitaire et les réfugiés soudanais). L'UNICEF a aussi aidé au développement et à la diffusion des messages de sensibilisation à la radio.<sup>79</sup> Les activités d'éducation aux risques ont été financées par le Royaume Uni via l'UNICEF.<sup>80</sup> Avec les fonds reçus des Etats-Unis à la fin de l'année 2007, le bureau pays était bien parti pour un programme scolaire d'éducation aux risques.<sup>81</sup>

---

<sup>70</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire I, 1er avril 2008; et voir aussi UNICEF, "Humanitarian Action Report 2008" (« Rapport de l'Action humanitaire 2008 »), New York, 2008, p. 186.

<sup>71</sup> Voir le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2007*, p. 248.

<sup>72</sup> Entretien téléphonique avec Mahamat Abdallah Kari, CND, 16 juillet 2008.

<sup>73</sup> Entretien avec Mahamat Abdallah Kari, CND, à Genève, 5 juin 2008.

<sup>74</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008; et e-mail de Pieter Smidt van Gelder, UNICEF, 9 mai 2008.

<sup>75</sup> UN, "2008 Portfolio of Mine Action Projects" (« Les projets Portfolio de l'action contre les mines des Nations Unies ») New York, novembre 2007, p. 89-90.

<sup>76</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008.

<sup>77</sup> Entretien téléphonique avec Mahamat Abdallah Kari, CND, 16 juillet 2008.

<sup>78</sup> E-mail de Pieter Smidt van Gelder, UNICEF, 9 mai 2008.

<sup>79</sup> Mine Action Support Group (MASG), "Newsletter: Third Quarter of 2007" (« Bulletin : troisième trimestre »), Washington, DC, 31 octobre 2007; et MASG, "Newsletter: Second Quarter of 2007" (« Bulletin : Second trimestre de 2007 »), Washington, DC, 2 août 2007.

<sup>80</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire I, 1er avril 2008.

<sup>81</sup> E-mail de Anthony M. Morin, Assistant Gestion de Programme, Bureau of Political-Military Affairs, Office of Weapons Removal and Abatement, US Department of State (Bureau des Affaires politiques et militaires, Bureau des armes, et de suppression des réductions) 19 août 2008.

En 2007, le CND a mené une éducation aux risques d'urgence basée sur la communauté en se focalisant sur l'Est du Tchad et d'autres parties du pays y compris N'Djamena. Jusqu'en février 2008, l'éducation aux risques se concentrait sur certaines villes qui ont une expérience du conflit comme Massaguet, Massakory et Mongo (toutes à l'Est du Tchad).<sup>82</sup> L'UNICEF a indiqué que certaines zones étaient mal desservies dans la mesure où le CND était le seul capable de mener une sensibilisation aux risques dans des régions qui ont récemment vécu le conflit et eu des victimes.<sup>83</sup> Aucune sensibilisation aux risques n'a été rapportée pour Wadi Doum, où trois nouveaux champs de mines ont été découverts.<sup>84</sup> Des pluies diluviennes dans le troisième trimestre de 2007 a par la suite empêché la sensibilisation aux risques dans les régions de l'Ouest et du Sud.<sup>85</sup> Parmi les bénéficiaires, 25 718 personnes provenant des zones contaminées (le nombre d'enfants est inconnu), 6 847 réfugiés soudanais, 3 408 personnes déplacées, 222 travailleurs humanitaires 3 288 étudiants et enseignants, 2 212 enfants des écoles coraniques, 119 personnel du CICR et 69 orphelins.<sup>86</sup>

Jusqu'en 2008, l'éducation aux risques n'était pas formellement inscrite dans le programme scolaire.<sup>87</sup> Cependant, le CND a coordonné avec le Ministre de l'Éducation quand il mené la sensibilisation scolaire. En 2007, dans un projet de programme conduit par le Ministre de l'éducation, le CND et l'UNICEF ont travaillé sur l'élaboration et la coordination de la méthodologie du formateur de l'enseignant et en 2008, un manuel doit être élaboré et des enseignants formés.<sup>88</sup>

Le Tchad a indiqué en détail ses activités sur l'éducation aux risques dans son rapport en application de l'Article 7.<sup>89</sup>

### **L'Assistance aux Victimes**

A la réunion du Comité permanent en juin 2008, le Tchad a déclaré, comme les années précédentes, que l'Assistance aux victimes reste la partie la plus faible de son programme actions mine en raison du manqué de fonds.<sup>90</sup> Selon les estimations, 80% de la population vit avec moins d'un dollar par jour. Le gouvernement tchadien a une capacité limitée pour fournir les services médicaux et sociaux et plusieurs endroits du pays sont sous-servis. En 2007–2008, la fourniture de service, notamment aux groupes les plus vulnérables, a par la suite été tendue par le conflit et le nombre croissant des réfugiés venant du Soudan et de la République Centrafricaine ainsi que les personnes déplacées.<sup>91</sup> Les ONGs qui fournissent l'aide

---

<sup>82</sup> Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire I, 1 avril 2008.

<sup>83</sup> E-mail de Pieter Smidt van Gelder, UNICEF, 9 mai 2008.

<sup>84</sup> Ceci est basé sur la liste dans le Rapport en application de l'Article 7 du Tchad, formulaire I, 1 avril 2008. Le Tchad a noté la découverte de trois nouveaux champs de mines dans sa Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008.

<sup>85</sup> MASG, "Newsletter: Third Quarter of 2007" (« Bulletin : Troisième trimestre de 2007 »), Washington, DC, 31 octobre 2007.

<sup>86</sup> Entretien téléphonique avec Mahamat Abdallah Kari, CND, 16 juillet 2008; et Le rapport en application de l'Article 7, Formulaire I, 1er avril 2008.

<sup>87</sup> Rapport en application de l'Article 7, Formulaire I, 1 avril 2008.

<sup>88</sup> Entretien téléphonique avec Mahamat Abdallah Kari, CND, 16 juillet 2008.

<sup>89</sup> Rapport en application de l'Article 7, Formulaire I, 1 avril 2008.

<sup>90</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008; voir aussi la Déclaration du Tchad à la huitième Assemblée des États parties, Mer Morte, 21 novembre 2007; et le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2007*, p. 252.

<sup>91</sup> OMS, "Health Action in Crises: Chad" (« Les actions de santé dans les crises: le Tchad »), janvier 2007, [www.who.int](http://www.who.int).

humanitaire dans les zones de conflit sont également devenues la cible d'attaques qui ont par la suite limité l'aide.<sup>92</sup>

Les analyses des données du CND montrent que la plupart des victimes récentes ont souffert de blessures par éclats d'obus et de brûlures sur tout le corps et moins d'amputations étendues (souvent les mains et les bras provoqués par des REG), ce qui va certainement requérir une chirurgie traumatique complexe et des soins intensifs suivis.<sup>93</sup>

Cependant, à l'Est affecté par les REG, « les indicateurs de santé sont au rouge et le réseau national de santé ne peut pas répondre aux besoins de la population. »<sup>94</sup> Le secteur de la santé est sous financé, manque de personnel, sous équipé et les interventions sont insuffisamment coordonnées. L'échelle des besoins combiné à la détérioration de la situation sécuritaire a « sévèrement limité l'accès aux soins de santé élémentaires pour tous. »<sup>95</sup> Des grèves continues en 2007 ont par la suite limité l'accès aux services.<sup>96</sup> Dans les camps des réfugiés, les services sont fournis sans frais mais ils ne bénéficient pas aux communautés hôtes.<sup>97</sup> Il y a un tel manque de personnel médical spécialisé<sup>98</sup> et peu d'équipements – dans toute la ville de N'Djamena qui peuvent faire des opérations chirurgicales complexes.<sup>99</sup> Ils ont été complétés dans les zones de conflit par des programmes d'urgence mis en œuvre par les ONGs et des organisations internationales comme le CICR.<sup>100</sup> Les militaires et les civils gravement blessés sont transférés à l'Hôpital Militaire de N'Djamena, mais les distances sont longues et le réseau routier limité.<sup>101</sup> En novembre 2007, le Tchad a lancé un appel à la communauté internationale pour pouvoir équiper les hôpitaux d'Abéché, Fada et Faya pour fournir des services aux survivants d'accidents de mines/REG.<sup>102</sup>

Les services de réadaptation physique ne sont tenus que par le Centre d'Appareillage et de Rééducation de Kabalaye (CARK) à N'Djamena et la Maison Notre Dame de la Paix (MNDP) à Moundou. Ces deux centres ont été dirigés par des ONG locales avec l'aide du CICR, le CICR assure le transport aux centres.<sup>103</sup> Les hôpitaux ne sont pas en mesure de fournir des services orthopédiques et il n'y a pas d'unité de brûlés au Tchad.<sup>104</sup>

---

<sup>92</sup> “Oxfam and MSF suspend activities in Kerfi following attacks” (« Oxfam et MSF suspendent leurs activités à Kerfi après des attaques »), *IRIN* (N'Djamena), 11 juillet 2008, [www.irinnews.org](http://www.irinnews.org); “Fewer relief workers in east but people survive for now” (« Moins de travailleurs humanitaires à l'Est, mais les gens ont survécu jusqu'à présent »), *IRIN*, N'Djamena, 11 février 2008, [www.irinnews.org](http://www.irinnews.org); et OMS, “Cluster Santé/Est du Tchad,” 6 mai 2008, [www.who.int](http://www.who.int).

<sup>93</sup> Analyse par l'Observatoire des Mines de l'information fournie par e-mail d'Eva Faye, PNUD/CND, 25 juillet 2008.

<sup>94</sup> OMS, “Health Action in Crises: Chad” (« Les actions de santé dans les crises: le Tchad »), janvier 2007, [www.who.int](http://www.who.int).

<sup>95</sup> OMS, “Besoins d'évaluation dans le secteur de santé”, 10 décembre 2007, p. 10, [www.who.int](http://www.who.int).

<sup>96</sup> “Threat of public sector strikes still hangs over government” (« Les menaces de grève dans les secteurs publics pèsent toujours sur le gouvernement »), *IRIN* (N'Djamena), 4 septembre 2007, [www.irinnews.org](http://www.irinnews.org).

<sup>97</sup> Le Comité permanent des Nations Unies sur la Nutrition, “Nutrition Information in Crisis Situations” (« Information sur la nutrition dans des situations de crise »), Rapport Numéro XVI, mars 2008, p. 14, [www.who.int](http://www.who.int).

<sup>98</sup> OMS, “Besoins d'évaluation dans le Secteur de Santé”, 10 décembre 2007, p. 10, [www.who.int](http://www.who.int).

<sup>99</sup> Déclaration du Tchad à la huitième Assemblée des Etats parties, Mer Morte, 21 novembre 2007.

<sup>100</sup> CICR, “Annual Report 2007” (« Rapport annuel 2007 »), Genève, 27 mai 2008, p. 86.

<sup>101</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008 et voir aussi le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2007*, p. 251.

<sup>102</sup> Déclaration du Tchad à la huitième Assemblée des Etats parties, Mer Morte, 21 novembre 2007.

<sup>103</sup> CICR, “Physical Rehabilitation Programme: Annual Report 2007” (« Le Programme de Réhabilitation physique du CICR : Rapport annuel du CICR 2007 »), Genève, mai 2008, p. 22.

<sup>104</sup> Déclaration du Tchad à la huitième Assemblée des Etats parties, Mer Morte, 21 novembre 2007.

L'accès au soutien psychologique, au centre de formation professionnelle et la réintégration économique est limitée, tout comme les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées. Le soutien psychologique est fourni par le personnel social, les organisations religieuses et les associations des personnes handicapées. Le nombre de personnel social aurait augmenté en 2007–2008. Les enfants handicapés et les enfants des personnes handicapées sont dispensés des frais de scolarité.<sup>105</sup> Les ONGs fournissent des soins mentaux et le soutien psychologique dans les camps des réfugiés, mais les communautés locales n'ont pas accès à ces services.<sup>106</sup>

Le Tchad dispose d'une législation qui protégé les droits des personnes handicapées, mais des attitudes négatives persistent dans la société et la personne handicapée est souvent considérée comme une malédiction commise.<sup>107</sup> Le 9 mai 2007, la législation sur le handicap élaborée en 2006 a été approuvée, elle stipule l'accès aux soins, à l'éducation, à la réintégration socio-économique, au sport, au transport, au logement et à la sécurité sociale pour les personnes handicapées.<sup>108</sup> Le gouvernement, en collaboration avec les ONGs et les associations de personnes handicapées ont continué à sponsoriser la journée nationale des personnes handicapées.<sup>109</sup> Au 31 juillet 2008, le Tchad n'avait pas signé la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées ni son Protocole facultatif.

#### *Progrès dans la réalisation des objectifs VA25 de l'assistance aux victimes*

Le Tchad est l'un des 25 Etats parties avec un nombre significatif de survivants et « la plus grande responsabilité de l'action à engager mais aussi les plus grands besoins et attentes pour l'assistance » en fournissant les services adéquats pour les soins, la réadaptation et la réintégration des survivants.<sup>110</sup> En juin 2008, le Tchad n'avait pas présenté ses objectifs pour l'assistance aux victimes pour 2005–2009.<sup>111</sup> On a également noté qu'il n'y avait pas de stratégie d'assistance aux victimes, mais elle est programmée être prête à la fin 2008, facilitée par les fonds du gouvernement canadien. Les ministres de la santé, de l'éducation et des travaux publics ainsi que les ONGs, les associations des personnes handicapées et le CICR ont établi des contacts afin de coopérer à l'élaboration d'un plan.<sup>112</sup> Cependant, à la huitième assemblée des Etats parties, le Tchad a encore déclaré qu'il avait besoin d'un expert en assistance aux victimes pour l'aider à l'élaboration d'un plan.<sup>113</sup>

---

<sup>105</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008.

<sup>106</sup> OMS, "Besoins d'évaluation dans le Secteur de Santé", 10 décembre 2007, p. 10, [www.who.int](http://www.who.int).

<sup>107</sup> CICR "Chad: restoring lost dignity" (« Tchad: restaurer la dignité perdue »), 15 avril 2008, [www.icrc.org](http://www.icrc.org).

<sup>108</sup> Déclaration du Tchad à la huitième Assemblée des Etats parties, Mer Morte, 21 novembre 2007.

<sup>109</sup> Département d'Etat américain, "2007 Country Reports on Human Rights Practices: Chad" (« Rapports pays sur les pratiques des Droits de l'Homme: le Tchad », Washington, DC, 11 mars 2008.

<sup>110</sup> UN, "Rapport final, Première Conférence de Révision," Nairobi, 29 novembre–3 décembre 2004, APLC/CONF/2004/5, 9 février 2005, p. 33. A la huitième Assemblée des Etats parties, la Jordanie a également indiqué une responsabilité d'un nombre significatif de survivants et est par conséquent devenu le 25<sup>ème</sup> Etat qui appartient à ce groupe.

<sup>111</sup> Voir "Mid-Term Review of the Status of Victim Assistance in the 24 Relevant States Parties" (« la Révision à Mi-Terme u statut de l'assistance aux victimes dans les 24 Etats Parties concernés »), Mer Morte, 21 Novembre 2007.

<sup>112</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008.

<sup>113</sup> Entretien téléphonique avec Mahamat Abdallah Kari, CND, 16 juillet 2008; et ONU, "2008 Portfolio of Mine Action Projects" (« Les projets Portfolio de l'action contre les mines des Nations Unies »), New York, novembre 2007, p. 97.

Dans la réorganisation des structures action mine au Tchad, les départements de l'assistance aux victimes et de l'éducation aux risques qui étaient séparés, ont fusionné en un département en juin 2007: la Direction de la Sensibilisation et de l'Assistance aux Victimes des Mines.<sup>114</sup> Le département manque d'expérience, de fonds et de capacité.<sup>115</sup> L'assistance aux victimes a été intégrée dans la plan stratégique de l'action mine au Tchad qui vise à parvenir à « zéro victime » d'ici 2009.<sup>116</sup>

Le Tchad a fait un compte rendu sur certaines activités de l'assistance aux victimes en novembre 2007 et en juin 2008; la délégation présente en juin comprenait un expert en assistance aux victimes du CND qui a été l'instrument de prise de conscience sur les questions de l'assistance aux victimes au Tchad et de l'élaboration de la législation sur le handicap.<sup>117</sup> Le formulaire J du rapport en application de l'Article 7 contenait des informations sur les victimes et quelques informations sur l'assistance aux victimes.<sup>118</sup>

Le Ministre de l'Action sociale et de la famille est chargée des questions du handicap à travers la Direction Spéciale pour la Réintégration des Personnes Handicapées. En 2007, elle a organisé une journée de prévention du handicap, a œuvré pour l'application de la législation sur le handicap et a organisé quelques formations professionnelles pour les femmes handicapées.<sup>119</sup>

En 2007, le CICR a continué à apporter son aide au CARK et a commencé à aider le MNDP avec du matériel brut, des pièces détachées et sur la formation à l'emploi. Il a également établi un système de référence pour les personnes handicapées de l'Est et du Nord du Tchad et a couvert les frais de transport et de séjour des patients ; 52 amputés de guerre ont été référencés. Les deux centres ont aidé à la réadaptation physique de 3 432 personnes en 2007 et ont produit 278 prothèses (181 pour les survivants) et 479 orthèses (15 pour les survivants). Cinq techniciens tchadiens ont reçu des cours de recyclage prothétique et orthotique au Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés au centre de formation régional d'Addis-Abeba, en Éthiopie.<sup>120</sup>

Les équipes du CICR se sont rendus dans les zones de conflit en fonction des besoins pour organiser des séminaires sur la chirurgie de guerre (60 participants) et améliorer les opérations. Le CICR a également donné des stages de chirurgie et a mené des opérations dans les deux principaux hôpitaux de référence : Hôpital La Liberté à N'Djamena et l'Hôpital de district d'Abéché. A l'Hôpital Liberté, une unité kinésithérapeutique a été établie, des évacuations d'urgence des blessés par armes ont été faites, des fournitures médicales d'urgence ont été fournies aux zones de conflits ou régions qui ont accueilli un flux de réfugiés/personnes déplacées ; et deux centres ont été rénovés. En 2007, 675 blessés par

---

<sup>114</sup> Déclaration du Tchad au Comité permanent sur l'Assistance aux Victimes et la Réintégration Socio-économique, Genève, 3 juin 2008.

<sup>115</sup> E-mail de Pieter Smidt van Gelder, UNICEF, 9 mai 2008.

<sup>116</sup> Voir le *Rapport de l'Observatoire des Mines 2006*, p. 284; and Statement of Chad, Standing Committee on Victim Assistance and Socio-Economic Reintegration, Geneva, 3 June 2008.

<sup>117</sup> E-mail de Sheree Bailey, spécialiste d'aide aux victimes, Unité d'appui à la mise en œuvre, GICHD, 19 août 2008.

<sup>118</sup> Rapport en application de l'Article 7, Formulaire J, 1 avril 2008.

<sup>119</sup> E-mail de Pieter Smidt van Gelder, UNICEF, 9 mai 2008.

<sup>120</sup> CICR, "Physical Rehabilitation Programme : Annual Report 2007" (« Le programme de réhabilitation physique: Rapport annuel 2007 »), Genève, mai 2008, p. 22; CICR "Special Report: Mine Action" (« Rapport spécial : Action anti-mines »), Genève, avril 2008, p. 25; et CICR "Annual Report 2007" (« Rapport annuel du CICR 2007 »), Genève, 27 mai 2008, p. 88.

armes ont été traités avec l'aide du CICR, dont 36 blessés par mines/REG. Le CRC a aidé le CICR pour porter assistance aux blessés et malades en organisant des stages de premiers soins pour le personnel et l'organisation du premier réseau de secours, en organisant le redéploiement du personnel et élaborant un plan d'urgence.<sup>121</sup>

En 2007, le bureau des armes et de la suppression de la réduction du département d'Etat américain a financé l'ONG Secours Catholique et Développement pour 65 000\$ pour la réadaptation d'environ 170 survivants des mines/REG.<sup>122</sup>

D'autres organisations qui apportent de l'assistance aux victimes ont été indiqués dans les éditions précédentes de l'Observatoire des Mines.

### **Le soutien à l'action contre les mines**

L'Observatoire des Mines n'est pas informé d'une estimation de coût global à long terme pour satisfaire les besoins de l'action anti-mines (y compris l'éducation aux risques et l'assistance aux victimes). Le Tchad a indiqué un coût estimatif de 15 millions \$ pour l'achèvement de l'action anti-mines entre 2009 et 2011, (avec le gouvernement tchadien qui a projeté de couvrir 2 millions par an et les institutions financières couvrant 1,5 million et « d'autres acteurs internationaux fournissant 1,5 million de \$ par an.<sup>123</sup> La requête couvre l'enquête, la dépollution et la remise à disposition des terres.

#### *Le soutien national à l'action contre les mines*

Le Tchad a rapporté avoir contribué pour 2 512 000\$ pour la dépollution et les opérations afférentes en 2007.<sup>124</sup> Comme indiqué dans le Rapport 2007 de l'Observatoire des Mines, dans un mémorandum d'accord avec la Banque Mondiale, le Tchad s'est engagé à consacrer 70% de son budget 2007 aux secteurs de réduction de la pauvreté, y compris l'action contre les mines. Il n'est pas rapporté si l'action contre les mines a reçu les fonds à travers cet engagement de la Banque Mondiale. Dans sa demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, le Tchad projette de contribuer pour 2 173 220 \$ à la dépollution en 2008. Selon le PNUD, dans la part du budget national alloué au CND par le gouvernement, 2,4 millions \$ sont pour les salaires et le coût de fonctionnement et 1,2 million pour le déminage ; à la fin du mois de juillet, environ 269 000\$ ont été consacrés aux opérations de déminage.<sup>125</sup>

#### *Coopération et assistance internationales*

En 2007, trois pays ont rapporté avoir contribué pour un total de 735 521 \$ (536 446 €) à l'action contre les mines au Tchad : les fonds reportés en 2007 étaient approximativement 69% moins qu'en 2006, et étaient vraisemblablement le plus bas niveau de financement du Tchad depuis 1999. Les États-Unis ont apporté 2 376 000\$ de financement en 2006, comparé aux 200 000\$ en 2007. En janvier 2008, Le Service de Recherche du Congrès américain (the US Congressional Research Service) a rapporté au Congrès américain que le gouvernement a réduit le financement de l'action anti-mines au Tchad en raison « des faiblesses institutionnelles et le manque de volonté politique pour résoudre les problèmes » au Tchad.<sup>126</sup>

<sup>121</sup> CICR "Annual Report 2007" (« Rapport annuel du CICR 2007 »), Genève, 27 mai 2008, pp. 87–89.

<sup>122</sup> Département d'Etat américain, "To Walk the Earth in Safety: 2008" (« Marcher sur terre en sécurité: 2008 »), Washington, DC, juin 2008, p. 15.

<sup>123</sup> Demande d'extension du délai prescrit par l'Article 5, 29 juillet 2008, p. 37.

<sup>124</sup> Ibid, p. 36.

<sup>125</sup> E-mail d'Eva Faye, PNUD/CND, 18 août 2008.

<sup>126</sup> Lauren Ploch, US Congressional Research Service (Service de Recherche du Congrès américain), "CRS Report for Congress: Instability in Chad" (« Le Rapport du CRS pour le Congrès: L'instabilité au Tchad ») 30 janvier 2008, p. 6, <http://ftp.fas.org>.

UNMAS a indiqué qu'en 2006 et 2007 le manqué de financement, ainsi que la situation politique difficile et les accidents de déminage ont eu pour résultat de faibles progrès dans la réalisation de l'objectif du pays d'être sans mine d'ici 2009. »<sup>127</sup> Le niveau de financement de 2007 ne permet pas de remplir les obligations du Traité, ni de répondre aux besoins de l'assistance aux victimes du Tchad.

#### Financement international de l'Action mine Tchad en 2007 : Fonds<sup>128</sup>

Donateur	Agences/Organisations de mise en oeuvre	Détail du projet	Montant
Canada	PNUD	Mine clearance	499 372\$ (536 037\$C)
Etats-Unis	UNICEF et CARK	Du Département d'Etat pour l'éducation aux risques et l'assistance aux victimes	200 000\$
<b>Total</b>			<b>699 372\$ (510 081 Euros)</b>

#### Aide internationale à l'Action mine au Tchad en 2007: en nature<sup>129</sup>

Donateur	Forme et Nature du don	Valeur monétaire
France	Formation au déminage, assistance technique	36 149\$ (26 365 Euros)

<sup>127</sup> ONU, "Country Profile Chad" (« Nations Unies; Profile Pays: Tchad ») [www.mineaction.org](http://www.mineaction.org).

<sup>128</sup> E-mail de Carly Volkes, Officier de Programme, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 20 mai 2008; la Charte historique de l'USG contenant des données pour l'année 2007, par e-mail d'Angela L. Jeffries, Spécialiste de Gestion financière, Département d'Etat des Etats-Unis, 22 mai 2008 et e-mail de Anthony M. Morin, US département d'Etat américain, 19 août 2008.

<sup>129</sup> Email de Anne Villeneuve, Chargée de Plaidoyer, HI, 6 juin 2008 avec des informations de Béatrice Ravel, Ministère des Affaires étrangères et de Henry Zipper de Fabiani, Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.